



Un message de - A message from
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES ANIMAUX
 Tél. : 514-524-1970 www.sqda.org

Vos dons!
 Plan du site Quoi de neuf?

[Accueil](#) [Campagne de déménagement](#) [Bulletins](#) [Adhésion membre](#) [Levée de fonds](#) [Contactez nous](#)

Bienvenue au site le la SQDA... * Défense ...* Éducation... *Information... **Pour devenir membre et souteni



[Pour imprimer: document en pdf](#)

[Demande de don](#)

Les bulletins: [Mai-03](#) / [Nov-03](#) / [Avril-04](#) / [Juin-04](#) / [Mars-05](#) / [Mars-06](#) / [Nov-06](#) / [Fev-07](#) / [Dec-07](#) / [Mars-08](#) / [Juin-08](#) / [Oct-08](#) / [Dec-08](#) / [Mars-09](#) / [Juin-09](#) / [Oct-09](#) / [Dec-09](#) / [Mars-10](#) / [Juin-10](#) / [Oct-09](#) / [Déc-2010](#) / [Mars-2011](#) / [Juin 2011](#) / [Oct-2011](#) - [Dec-2011](#) - [Mars-2012](#) - [Juin-2012](#)



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

847, rue Cherrier, bureau 102, Montréal (Québec) H2L 1H6 (514) 524-1970

BULLETIN – ÉTÉ 2012

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du Président de la SQDA
2. La campagne de déménagement 2012
3. La politique de l'abattage des animaux de consommation
4. Les chiens dangereux, génétique ou éducation
5. La fermeture du parc canin Liébert
6. Le financement

1. Lettre du Président de la SQDA

Je suis sûr que vous passez un bel été. Depuis le début de l'été, on a battu plusieurs records de chaleur. Vous pouvez le constater, car les chiens ont tous la langue pendante lors de leur promenade. Eux aussi, ils ont chaud; mais, que voulez-vous, on n'a pas le choix, il faut s'y faire et en profiter, car on n'a pas le contrôle sur la météo.

Toutes les actions de la SQDA sont indiquées sur le site de la SQDA (www.sqda.org). Mais, comme vous allez le constater en lisant les articles de ce bulletin, il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal, conserver le patrimoine animal du Québec et améliorer les règlements municipaux et les lois sur les droits des animaux.

Au tout début, je vous fais part de notre campagne de déménagement 2012 qui est faite d'une façon conjointe avec la ville de Montréal. Elle a toujours pour objectif de contrer l'abandon des animaux dans la grande région métropolitaine lors de la période de déménagement de la fin juin. Cela fait plus de dix (10) ans que cette campagne est en vigueur et la SQDA devra innover pour déterminer le genre de campagne qu'elle veut en en 2013. Je suis certain qu'il y a lieu, suite à l'analyse des statistiques annuelles sur l'abandon des animaux domestiques lors des déménagements de juin 2012 de rectifier nos objectifs pour la prochaine campagne et d'en faire une campagne plus globale, plus québécoise.

Nous vous entretenons ensuite au sujet de la politique de l'abattage des animaux de consommation, car nous avons reçu des commentaires de la part de nos membres. La SQDA va continuer à prôner l'étourdissement lors de l'abattage d'animaux de consommation, car nous considérons que cette façon de mettre à mort un animal minimise la souffrance de l'animal. L'autre façon de mettre à mort un animal de consommation consiste à abattre l'animal vivant et à le laisser mourir pour ensuite en faire des produits de consommation propres à des adeptes de la religion juive (produits cachère) et de la religion musulmane (produits halal). Nous considérons cette façon de mettre à mort un animal de consommation que nous appelons ici «l'abattage rituel» comme l'une des manières les plus cruelles de mettre à mort un être vivant.

Nous vous parlons aussi des chiens dangereux. Est-ce que qu'on peut faire quelque chose pour les rendre moins agressifs ou est-ce que la génétique de certaines races détermine leur comportement peu importe leur éducation? Monsieur Sylvain Duchesneau, éducateur canin et comportementaliste, aborde ce sujet d'une façon réaliste et pratique. De plus, il nous énumère plusieurs éléments qui constituent selon M. Duchesneau la recette de base pour rendre un chien peu dangereux. Avec le nouveau règlement de la ville de Montréal sur les chiens dangereux, que nous commenterons lors de notre prochain bulletin, tout propriétaire d'un chien ayant un comportement violent se doit de lire cet article et d'agir en conséquence. Enfin, je vous entretiens de l'aire d'exercice canin du parc Liébert, situé à l'est de Montréal, qui est encore ouvert et permet à plusieurs chiens de se dégourdir et de socialiser, une autre façon de contrer la violence de certains chiens. Je félicite toutes les personnes bénévoles qui ont travaillées et travaillent d'arrache-pied pour garder ouverte cette aire d'exercice canin, zones qui ne sont pas légion dans Montréal métropolitain.

Enfin, nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période de vacances et de nous envoyer un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole et nous avons besoin de votre participation financière pour continuer à remplir notre mission le plus efficacement possible. De plus, si vous voulez faire du bénévolat, veuillez nous en informer sur le formulaire de demande de dons. J'ai décidé de prendre quelques bénévoles pour m'aider dans les principales activités de la SQDA et ainsi préparer la relève. D'ailleurs, je prendrai contact au début de septembre avec toutes les personnes qui ont donné leur nom dans le but de déterminer les activités qu'elles pourront effectuer pour aider à remplir la mission de la SQDA.

Il est aussi de la responsabilité de tous les membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de faire une action pour le bien-être des animaux. « Penser globalement et agir localement ». La première activité que tout membre doit faire est de lire ce bulletin et de promouvoir les idées principales auprès de leur famille et de leurs proches.

Je vous souhaite une bonne fin d'été. Profitez de la belle température et partez pour une marche dans la nature pour prendre une bouffée d'air frais et admirer la faune et la flore. N'oubliez surtout pas d'aller voter le 4 septembre prochain, car je considère que voter est un droit et un devoir; il devrait toujours y avoir une majorité d'électeurs votants. De plus, lors de cette élection, nous avons l'embaras du choix; mais, il faut choisir un parti qui prône le bien-être animal.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

2. La campagne de déménagement 2012

La SQDA et la ville de Montréal ont lancé lors d'une conférence de presse tenue à l'Hôtel de Ville le 17 juin dernier un appel à la responsabilisation et au civisme des propriétaires d'animaux domestiques pour limiter le nombre d'animaux abandonnés durant la période de déménagement de fin juin. Cette conférence a lieu chaque année depuis plus de dix (10) ans.

Me Toni Andréa Belschner de la SQDA a remercié la ville de Montréal pour sa participation à la conférence et sa contribution à la campagne de déménagement par la publication dans les édifices publics de la ville d'une affiche intitulée : « Nous déménageons, m'as-tu oublié? » dont le dessin a été réalisé par M. Frédéric Back, Président honoraire de la SQDA. Elle a poursuivi en mentionnant que la cause principale de l'abandon des animaux domestiques lors de la période du grand déménagement de fin juin provient du refus de plusieurs propriétaires d'édifices locatifs d'accepter leur présence dans les appartements. L'an passé, lors de la campagne de déménagement de la SQDA avec la ville de Montréal, il a été question de faire la promotion auprès des propriétaires d'accepter des animaux de compagnie dans les appartements.

En effet, ce problème vient principalement des propriétaires d'édifices locatifs qui n'acceptent pas les animaux domestiques, car les propriétaires de ces animaux n'en prennent pas soin d'une façon adéquate. Un article sur les animaux de compagnie dans les appartements fait partie du bulletin de la SQDA de mars 2012 et il serait important que vous le consultiez (www.sqda.org). Une bonne partie de la solution vient en fait de la responsabilisation des propriétaires d'animaux domestiques et de l'ouverture d'esprit des propriétaires d'édifices locatifs pour accepter ces derniers comme locataires.

Lors de cette conférence de presse, Me Toni Andréa Belschner a de plus mentionné que la conséquence directe de l'abandon des animaux domestiques est une surpopulation dans les fourrières et les refuges d'animaux domestiques. Enfin, Me Belschner a lancé un appel à ceux qui voudraient adopter un animal domestique : « Adopter un animal lors de la période de déménagement est un geste important qui peut sauver une vie. Toutefois, il ne faut pas oublier les obligations en tant que propriétaire d'un animal, car c'est une responsabilité à vie. Il faut tenir compte du budget nécessaire pour la nourriture, les accessoires, la stérilisation, les soins vétérinaires, le toilettage, les cours d'obéissance, le permis de la ville, les services de garde, etc. ».

De son côté, M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif et responsable des services aux citoyens de la ville de Montréal a déclaré : « Notre administration a pris récemment un important virage en matière de gestion animalière ». Ce virage débute avec cette conférence de presse qui lance une campagne d'information et de sensibilisation qui fait appel à la responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie à l'approche de la période des déménagements de la fin juin. Cette campagne propose quelques gestes simples et accessibles à faible coût qui permettront d'assurer le bien-être de tout animal de compagnie. Voici quelques-uns de ces gestes :

- 1) Évaluer les différents choix responsables avant d'abandonner un animal;
- 2) Se procurer ou renouveler la médaille de son animal domestique auprès de son arrondissement. Cette façon de faire permettra de retrouver plus facilement l'animal lors de sa perte;
- 3) S'assurer que son chat soit stérilisé dès que l'on en devient propriétaire pour éviter une surpopulation, notamment de chats errants;
- 4) S'adresser d'abord à un refuge lorsque l'on souhaite devenir propriétaire d'un animal. Ces animaux ont profité de soins adéquats et leur adoption permettra d'éviter leur euthanasie.

Cette campagne menée grâce à des affiches de la SQDA et de la ville de Montréal qui seront distribuées dans les différents services en arrondissement, dans les parcs canins, de même que dans des cliniques vétérinaires. De plus, afin de rejoindre le maximum de citoyens, la ville de Montréal va faire des publicités dans les quotidiens, hebdomadaires, magazines spécialisés, sites WEB et bulletins d'arrondissement.

En plus de la campagne d'information et de sensibilisation, différentes séances de stérilisation financées par la ville de Montréal auront lieu dans les prochains mois. Sous forme de projet pilote, ces cliniques devraient permettre de réduire le nombre de chats adultes domestiques non stérilisés qui sont à l'origine du problème de la surpopulation des chats errants.

Les propriétaires et futurs propriétaires d'animaux peuvent composer le 311 s'ils ont des questions, ou encore consulter le site WEB suivant, où se trouve une foule d'informations pratiques : www.ville.montreal.qc.ca/animaux.

Cette décennie de campagne de déménagement conjointe avec la ville de Montréal a eu certains résultats. Il est sûr que la promotion de cet événement laisse des traces dans la population, car le monde des médias l'assure tout au cours du mois de juin pour contrer l'abandon des animaux domestiques lors de la grande période de déménagement de la fin juin. Mais, a-t-elle eu des résultats concrets au cours de cette période? Le nombre d'animaux domestiques abandonnés a-t-il diminué depuis 2000? A-t-on atteint nos objectifs? A-t-on réduit le nombre d'animaux abandonnés?

Je suis sûr que beaucoup a été fait. Cependant, il sera difficile d'en chiffrer les résultats. Est-ce qu'il y a moins d'animaux abandonnés en 2012 dans les rues de Montréal ou du Québec qu'en 2000? Cela reste à déterminer et c'est une lourde tâche si on prend la décision d'aller au bout. Cependant, nous pouvons conclure qu'un résultat concret provient de ces dix (10) années de travail à la SQDA : on a réussi à engager les autorités municipales de la ville de Montréal dans le processus contre l'abandon des animaux de compagnie et, en même temps, à adopter des nouveaux règlements pour une meilleure gestion animalière. Nous suggérons que plusieurs villes du Québec examinent le modèle montréalais et améliorent leur propre gestion animalière, s'il y a lieu.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

3. Politique de l'abattage des animaux de consommation

Dans le bulletin de mars 2012, je vous avais entretenu de la politique de l'abattage des animaux de consommation. J'avais mentionné que deux politiques sont en vigueur dans l'abattage des animaux de consommation :

- La politique en vigueur en Amérique du Nord et dans plusieurs pays d'Europe qui consiste à étourdir l'animal de consommation avant leur abattage pour en faire des produits disponibles à la population.

- La politique qui consiste à abattre un animal vivant et à le laisser mourir pour ensuite en faire des produits de consommation propres à des adeptes de la religion juive (produits cachère) et de la religion musulmane (produits halal).

Il est certain que la SQDA prône l'étourdissement avant l'abattage, car cette façon de faire limite la souffrance de l'animal, ce qui suit la politique de la SQDA sur la cruauté envers les animaux. Au Québec, la norme « laïque » prévoit « l'insensibilisation » de l'animal – généralement par électrocution ou anesthésie – avant la mise à mort pour minimiser la souffrance de l'animal.

En ce qui concerne l'abattage des animaux de consommation selon la religion juive et musulmane, M. Frédéric Back, Président honoraire de la SQDA a eu ce commentaire : « L'abattage rituel pratiqué est l'une des manières les plus cruelles de mettre à mort un être vivant alors que l'étourdissement épargne la souffrance et immobilise immédiatement l'animal tout en simplifiant le travail de le saigner ». Selon M. Back, la SQDA a déjà protesté contre cette pratique absurde et cruelle, avec dessins à l'appui, démontrant que l'abattage rituel exigeait la maîtrise de l'animal, le renversement de ce dernier et l'intervention du religieux qui commet ce sacrifice.

La Presse canadienne du 15 mars 2012 titrait de la façon suivante : L'abattage rituel heurte les valeurs québécoises, selon le PQ. Le député André Simard, porte-parole du Parti québécois en matière d'agriculture et vétérinaire de profession, mentionne ce qui suit sur l'abattage des animaux de consommation selon les rites religieux : « Même s'il est légal, l'abattage rituel est d'une autre nature, une nature qui heurte de plein fouet les valeurs du Québec. Cet abattage implique un rituel, le sectionnement de la gorge et le saignement de l'animal encore vivant (conscient). Comme vétérinaire, je peux vous dire que ce type d'abattage ne correspond pas, selon moi, aux valeurs du Québec ».

De plus, selon M. Simard, au-delà de la souffrance animale, la saignée à froid des animaux, notamment des bovins, peut aussi occasionner un risque de contamination pour la santé publique. Quand l'animal est suspendu pour assurer une bonne saignée, il y a refoulement, une sortie du tube gastro-intestinal. Or, la maladie du hamburger a été définie comme provenant du système gastro-intestinal des bovins.

Selon la SQDA, l'immigration, avec l'arrivée de nouvelles professionnalités, ne doit pas annuler des règlements qui ont été motivés par la logique et la compassion. La SQDA se doit de faire les démarches nécessaires pour assurer le bien-être et la justice envers les animaux.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

4. Les chiens dangereux. Génétique ou éducation?

La question des chiens ou races de chiens dangereux refait surface dans l'actualité à chaque fois qu'est reporté dans les médias un incident impliquant un chien ayant mordu un enfant, une personne ou un autre animal. Et à chaque fois, on présente à la télévision des reportages ou des émissions dans lesquels certains « spécialistes » discutent des raisons poussant certains chiens à mordre et des mesures à apporter pour éviter que ces situations se reproduisent.

En juillet 2007, Nadielle Kutlu de La Presse m'a contacté pour avoir mes impressions sur le cas d'une fillette mordue en Ontario par le chien de sa grand-mère, un croisement Rottweiler et Berger allemand attaché dans la cour par une corde. Évidemment, elle m'a demandé si la race du chien avait un lien avec l'agression et ma réponse a été bien simple : « Aucune race n'est sécuritaire ou dangereuse à la naissance ». Les conditions de vie et l'éducation donnée au chien décideront de son comportement, pas sa génétique.

La même situation s'est reproduite en 2010 ou un bébé s'est fait tuer au Québec par deux chiens de race Husky lorsqu'il a été laissé sans surveillance avec les deux chiens. Et encore, La Presse, le Journal de Québec et LCN m'ont interviewé avec les mêmes questions qui reviennent sans cesse. La race a-t-elle un lien avec les agressions?

Le comportement du chien est directement relié à l'éducation qu'il a reçu, pas à sa race. Il faut absolument éduquer (encadrer, discipliner et diriger) le chien dès le jeune âge (8 semaines et moins) afin de le familiariser avec la vie dans un environnement humain qui est très différent de ce à quoi son code génétique (instincts) le prépare à la naissance.

On peut facilement établir des raisons précises qui peuvent amener un chien à adopter un comportement potentiellement dangereux avec son environnement :

1. Les gens qui se procurent un chien dans le but de faire du combat, de le rendre agressif ou de jouer avec lui de façon brutale ont toutes les chances d'en faire un chien instable et potentiellement dangereux;
 2. Les chiens qui sont éduqués avec abus, peur, stress, menace et douleur deviendront inévitablement craintifs, réactifs et défensifs et pourront facilement mordre par peur;
 3. Les chiens qu'on attache dehors à une chaîne et qui sont privés de toute forme d'exercice ne pourront acquérir des aptitudes sociales et pourront développer des risques face aux humains et autres animaux;
 4. Les chiens traités comme des enfants, qu'on aime sans limites, à qui on donne tout et avec qui on partage tout deviendront des chiens-roys et pourront mordre quiconque ne satisfait pas à leur volonté.
- La race d'un chien n'a rien à voir dans le fait qu'il soit potentiellement dangereux ou pas. L'un des chiens les plus dangereux avec lequel j'ai travaillé était un labrador Retriever de 2 ans qui avait été éduqué dans la permissivité, sans aucune règle, limite ou discipline, dans une école primaire qui prônait la douceur et l'absence de discipline et ce chien a mordu trois enfants.

Voici la recette de base pour rendre un chien sécuritaire, peu importe sa race ou sa taille :

1. Adoptez un chien dont le niveau est égal ou inférieur au vôtre;
2. Socialisez votre chien très jeune avec les enfants, les humains, les chiens et autres animaux de votre entourage. La majorité des morsures sont motivées par la peur engendrée par des aptitudes sociales faibles;
3. Éduquez votre chien en lui établissant des règles de respect et des limites claires et strictes. Basez votre éducation sur les aptitudes sociales, le respect, de l'autorité et des règles et non sur les trucs d'obéissance et de dressage. Utilisez la discipline sans abus, la correction sans violence, le langage corporel plutôt que la voix, la parole sans menace et la récompense chaque fois qu'elle est méritée.

Si vous suivez ces règles simples, vous aurez un chien stable, équilibré, sociable, discipliné et sans risque pour les gens et les animaux peu importe qu'il soit un Rottweiler, un Bichon Frisé ou un Golden Retriever.

Par Sylvain Duchesneau, Éducateur Canin Comportementaliste
Site WEB : www.educanin.com

5. Fermeture du parc canin Liébert

J'ai reçu de la documentation en ce qui concerne la fermeture du parc canin Liébert dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La lecture de cette documentation nous amène à énumérer les principaux éléments qui ont prévalu pour prendre la décision de fermer cette aire d'exercice canin (AEC). Ces éléments sont les suivants :

- 1) Cette AEC est située beaucoup plus près des résidences avoisinantes, soit à 33 mètres, alors que 100 mètres est habituellement la norme pour ce type d'aménagement.
- 2) Cette AEC est aménagée en forme de « L » alors qu'une aire de forme rectangulaire est généralement recommandée afin de limiter les circonstances susceptibles de provoquer des aboiements.
- 3) Plusieurs plaintes d'aboiements excessifs ont effectivement été déposées relativement à cette AEC depuis les dernières années.
- 4) Une autre AEC est à proximité, soit dans le parc de la Bruère.

Nous sommes d'avis que ces éléments ne sont pas valables pour suggérer la fermeture du Parc canin. Cette AEC peut être déplacée à plus de 100 mètres dans le Parc Liébert, et peut-être plus, pour suivre la norme établie et atténuer le bruit provoqué par les aboiements de chiens; l'espace disponible le permet. La plupart des propriétaires de chiens ne veulent pas que leurs chiens aboient, car ils doivent avoir une autorité sur leurs chiens. Il est cependant normal que les chiens aboient, car c'est leur seul moyen d'expression, mais cela peut être atténué par des sessions sur le comportement canin.

De plus, nous croyons qu'un aménagement en forme de « L » est plus pratique pour faire de l'exercice et de l'entraînement de chiens, la forme rectangulaire étant tout aussi acceptable. Enfin, les usagers sont ouverts à un transfert à l'intérieur du parc Liébert et sont sensibilisés à garder l'endroit propre et à réduire les heures d'ouverture.

Les utilisateurs conviennent d'assurer la gestion et la quiétude des lieux, c'est-à-dire, de prendre les mesures visant à limiter le bruit occasionné par la présence des chiens et à promouvoir un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement. D'ailleurs, un comité formé d'utilisateurs ont établi des règles pour assurer la survie du parc à chiens Liébert.

- 1) Attendez d'être à l'intérieur de l'enclos pour retirer la laisse de votre chien. À l'extérieur, gardez-le en laisse.
- 2) Ramassez toujours les excréments de votre chien, à l'intérieur comme à l'extérieur du parc.
- 3) Essayer de calmer ou de distraire votre chien dès qu'il aboie (surtout après 20:00h).
- 4) Essayer de calmer ou de distraire votre chien s'il se montre agressif ou menaçant avec les autres chiens.

Nous croyons que la fermeture de l'AEC n'est pas une solution et qu'on peut toujours s'entendre sur une solution valable pour tous les intervenants en ne démenageant pas l'AEC. Les aires d'exercice canin ne sont pas légion à Montréal et il est toujours plus difficile d'en créer que d'en fermer. Nous croyons qu'il y a un manque d'ouverture de la part de l'Arrondissement et aussi de la part des riverains du parc canin Liébert.

Le 18 août dernier, j'ai visité le parc canin Liébert en après-midi et j'ai constaté que cette aire d'exercice pour les chiens est utilisée de façon adéquate. Il y avait deux propriétaires de chiens qui discutaient et qui laissaient leurs chiens s'amuser sans trop d'aboiements même après l'entrée d'un autre chien et d'un couple propriétaire. De plus, le parc est très bien entretenu et, suite aux discussions avec les propriétaires présents, il ne semble pas que l'AEC soit fermée dans un futur proche. Nous espérons que cet incident est clos.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

6. Financement

NOS SOURCES DE FINANCEMENT

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20.00 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux.

LOTOMATIQUE

Pur ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Lotomatique, un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucuns frais additionnels. Alors, si voulez participez de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à demander nos formulaires en communiquant au (514) 524-1970 ou avec le site internet : www.sqda.org.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source disponibles chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et est très populaire.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des actions de compagnies, des tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.

**Web Site Design, Hosting, Marketing, E-commerce,
infoguide411.com All Rights Reserved**